



Communiqué réunion multilatérale sur les métiers et missions des personnels techniques et audience avec la DAP

Le 13 avril 2016 s'est tenue la réunion multilatérale sur les missions et métiers, tant attendue par notre organisation syndicale. L'administration était représentée par M. Albin HEUMAN, M. Julien MOREL d'ARLEUX et Mme Emilie COUJARD. Pour rappel, cette réunion aurait dû se tenir en décembre 2015 si le calendrier présenté par la DAP avait été respecté.

Nous avons déploré que le rétroplanning transmis par la DAP ne soit plus d'actualité et nous demandons à l'administration de tenir ses engagements envers les personnels pour que cette réforme soit mise en place fin 2016 comme prévu initialement.

Le SNP PT **FO** a dénoncé avec force l'absence de transmission des documents de travail aux organisations syndicales avant cette réunion et l'obligation de les étudier en séance.

Les organisations syndicales ont demandé une interruption de séance de 15 minutes pour prendre connaissance des documents fournis par l'administration.

L'administration propose une filière technique à deux corps (catégories A et B), comme l'a proposé le SNP PT **FO depuis le début.**

L'administration retient 4 spécialités :

- Restauration Collective ;
- Bâtiment/Electrotechnique/Equipement ;
- Systèmes d'Informations/Courants Faibles ;
- Fonctions supports (hygiène et sécurité travaillant pour le SEP/RIEP et le management des services techniques).

La proposition de la DAP reprend une revendication du SNP PT **FO** : la **réouverture de la spécialité Restauration Collective pour les agents de catégorie A.**

Cependant, l'administration, comme l'UFAP, souhaite conserver la catégorie C sur certaines missions de maintenance et d'entretien (non définies à ce jour). Pour cela, l'administration propose de faire appel aux agents de catégorie C des corps communs (tribunaux, PJJ, ...). De plus, selon l'administration, la bascule des agents de catégorie C de la DAP en catégorie B ne serait que partielle.

A quel jeu joue l'administration envers les personnels techniques ?

Quels seront ses critères de sélection ?

Quelles seraient les perspectives d'avenir et de carrière pour les agents qui resteraient en catégorie C et basculeraient dans le corps commun du Ministère de la Justice ?

Pour le SNP PT **FO, il est hors de question de laisser de côté certains agents de catégorie C de l'administration pénitentiaire dans le cadre de cette réforme : tous les adjoints techniques de 2^e et 1^e classe doivent intégrer la catégorie B.**

Concernant le corps des techniciens actuels, nous avons dénoncé que depuis 1999, ces personnels n'ont bénéficié d'aucune avancée ou perspective de carrière à ce jour :

- aucun concours de Directeurs Techniques ;
- faible nombre de postes à la liste d'aptitude ;
- aucune modulation d'IFO en fin d'année.

Nous avons demandé que la réforme statutaire permette aux techniciens actuels d'avoir des perspectives d'évolution vers la catégorie A, afin qu'ils ne soient pas à nouveau oubliés.

Le SNP PT **FO** exige que l'administration produise, à l'occasion de cette réforme, de véritables organigrammes types pour les personnels techniques. Nous avons rappelé lors de cette réunion que notre syndicat a déjà travaillé et fourni, lors des premières bilatérales, des organigrammes types par site et taille d'établissement (200 places, 400 places, 600 places et plus, établissements en gestion déléguée, DISP, SEP/RIEP, ENAP, ...).

L'administration nous a indiqué qu'elle travaillait sur des organigrammes de référence pour les personnels techniques : **nous attendons de voir !**

Rencontre avec la DAP

Suite à cette réunion multilatérale, notre organisation syndicale a été reçue par Madame Gorce (DAP) et Monsieur Heuman (DRH Adjoint).

Notre syndicat a souhaité éclaircir certains dossiers :

- le retard pris sur le dossier de la réforme statutaire des personnels techniques de l'administration pénitentiaire : un nouveau planning va nous être donné ;
- l'attente d'organigrammes types : la DAP s'est engagée à les produire à l'occasion du travail sur la réforme statutaire ;
- l'attente des organigrammes des établissements de Baumettes II, Draguignan et Aix II : la DAP nous a informés que l'organigramme de Baumettes II avait été validé par ses soins.

Le SNP PT **FO** a exigé de la DAP la republication des postes de PAPEARI en créant une mini-mobilité lors des prochaines CAP d'adjoints techniques et techniciens. Nous lui avons indiqué que notre syndicat avait déjà évoqué auprès du Garde des Sceaux le dossier des CIMM, et leur application stricte sur les postes de Tahiti.

Pour notre syndicat, il est inconcevable d'ouvrir un établissement pénitentiaire sans personnels techniques.

Ces postes devraient donc être à nouveau ouverts à tous les agents avant la fin d'année 2016.

La DAP a précisé que lors de cette CAP :

- les agents répondant aux critères CIMM seront prioritaires ;
- si aucun agent ne répond aux critères CIMM, les agents sans CIMM répondant à la fiche de poste et ayant un avis favorable de la MOM pourront être mutés.

Le SNP PT **FO** poursuivra son engagement pour défendre les intérêts de tous les personnels techniques de l'administration pénitentiaire.

Le 18 avril 2016,
Le Secrétaire Général
et les représentants du SNP PT **FO**

Le S. N. P. T. F.O. vous tient informés régulièrement par flash info ou directement sur le site internet.

Site internet: www.snpt-fo.fr

*FO 1^{er} Syndicat de la Fonction Publique de l'État
et des Personnels Techniques de l'AP*